FRANKLIN TEMPLETON

APERÇU DU FONDS

Société de Placements Franklin Templeton

Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin - Série O

15 mai 2026

Le présent document contient des renseignements de base qui pourraient vous intéresser à propos du Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin – Série O. Pour plus de détails, consultez le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, faites-en la demande à votre représentant ou communiquez avec la Société de Placements Franklin Templeton (Franklin Templeton) en composant le 1.800.897.7281, en envoyant un courriel à service.CAN.franklintempleton@fisglobal.com ou en consultant le site www.franklintempleton.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Codes du fonds :	CAD : TML1016	**Gestionnaire du fonds :**	Société de Placements Franklin Templeton
Date de création de la série :	22 décembre 2003	**Gestionnaire de portefeuille :**	Société de Placements Franklin Templeton
Valeur totale du fonds au 31 mars 2026 :	356,7 millions $	**Distributions :**	Mensuelles; les distributions seront réinvesties, sauf si vous choisissez de recevoir des liquidités
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Les frais de gestion et d'administration sont négociés et payés directement par vous.	**Placement minimal :**	Placement initial§ 200 000 $ Versements préautorisés aucun minimum

§ Sauf pour certains comptes gérés.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans des instruments de créance d'émetteurs canadiens, y compris des obligations du gouvernement fédéral, de gouvernements provinciaux et de sociétés, des débentures et des billets à court terme. Le fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des instruments de créance libellés dans une devise étrangère, y compris dans des titres libellés dans des devises des marchés développés ou émergents. Il peut à l'occasion dépasser ce seuil.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements détenus par le fonds au 31 mars 2026. Les placements du fonds sont appelés à changer.

Les 10 principaux placements (31 mars 2026)

1.	Liquidités et équivalents	6,84 %
2.	Province d'Ontario, 1,350 %, 2 décembre 2030	2,95 %
3.	Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, billet de premier rang, 3,600 %, 15 décembre 2027	2,75 %
4.	Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, billet de premier rang, 3,200 %, 15 juin 2031	2,75 %
5.	Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, billet de premier rang, 3,100 %, 15 juin 2028	2,72 %
6.	Province d'Alberta, obligation de premier rang, 2,900 %, 20 septembre 2029	2,15 %
7.	CPPIB Capital Inc., billet de premier rang, 3,350 %, 2 décembre 2030	2,04 %
8.	Province d'Ontario, 3,600 %, 2 juin 2035	1,66 %
9.	Province du Manitoba, 2,600 %, 2 juin 2027	1,54 %
10.	Fiducie du Canada pour l'habitation nº 1, obligation de premier rang, 3,600 %, 15 septembre 2035	1,46 %
Pourcentage total des 10 principaux placements		**26,86 %**
Nombre total de placements		**350**

Portefeuille de placements (31 mars 2026)

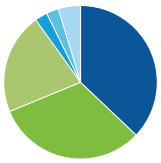

Catégorie d'actif

- 37,08 % Obligations de sociétés canadiennes
- 31,69 % Obligations d'État canadiennes
- 21,32 % Obligations de sociétés étrangères
- 2,64 % Obligations d'État étrangères
- 2,60 % Actions privilégiées
- 4,67 % Titres à CT et tous les autres actifs nets

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer le niveau de risque d'un fonds est d'examiner l'ampleur des variations de son rendement avec le temps. C'est ce qu'on appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Franklin Templeton estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Méthode de classification des risques d'investissement » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme c'est le cas pour la plupart des fonds communs de placement, le fonds n'offre aucune garantie. Il est possible que vous ne puissiez pas récupérer l'argent que vous avez investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de Série O du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de Série O du fonds pour chacune des 10 dernières années. La série a perdu de sa valeur pendant 1 des 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à cette série dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

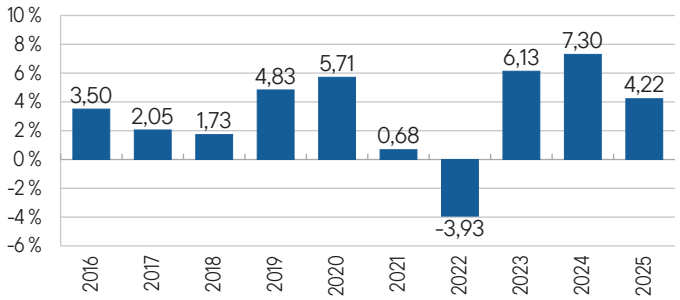

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau vous indique le meilleur et le pire rendement des parts de Série O du fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	4,43 %	30 juin 2020	votre placement augmenterait pour s'établir à 1 044 $.
Pire rendement	-3,09 %	31 mars 2022	votre placement chuterait pour s'établir à 969 $.

Rendement moyen

Le rendement annuel composé des parts de Série O du fonds a été de 3,22 % au cours des 10 dernières années. Si vous aviez investi 1 000 $ dans cette série du fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait maintenant 1 373 $.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un fonds qui vise à verser un revenu régulier
- investissent à court terme ou à moyen terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèce ou réinvesties.

Quels sont les coûts?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de Série O du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les séries, les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a pas de frais d'acquisition pour les parts de Série O du fonds.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils ont une incidence sur votre portefeuille parce qu'ils diminuent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2025, les frais de la Série O correspondaient à 0,00 % de la valeur de cette série. Cela équivaut à 0,00 $ pour chaque placement de 1 000 $.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et d'administration, et des frais d'exploitation.	Tous les frais sont payés directement par vous, reportez-vous à la rubrique « Frais de gestion et d'administration » ci-dessous.
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,00 %
Frais de la série	**0,00 %**

Renseignements sur la commission de suivi

Franklin Templeton ne verse aucune commission de suivi à la société de votre représentant pour les parts de Série O.

3. AUTRES FRAIS

Il est possible que vous ayez à payer d'autres frais au moment de l'achat, de la détention, de la vente ou d'une substitution des parts du fonds.

Frais	Montant payé
Frais de gestion et d'administration	Le fonds ne paie pas de frais de gestion ni de frais d'administration à Franklin Templeton pour cette série. Vous payez plutôt directement à Franklin Templeton des frais de gestion et d'administration établis comme suit : • Sur la première tranche de 2,5 M$ CA – 0,35 % • Sur la tranche suivante de 2,5 M$ CA – 0,30 % • Sur la tranche qui excède 5 M$ CA – 0,25 % Certains investisseurs institutionnels peuvent négocier des frais de gestion et d'administration différents en concluant un accord écrit avec Franklin Templeton.
Frais de conseils en placement	Vous versez à la société de votre représentant des frais de conseils en placement, que vous négociez directement avec votre représentant. Vous devez payer ces frais tant que vous conservez les titres de cette série du fonds. Franklin Templeton percevra les frais de conseils en placement (majorés des taxes applicables) pour le compte de la société de votre représentant en rachetant des parts de cette série du fonds dans votre compte et en versant le produit du rachat à la société de votre représentant. Le plafond annuel des frais de conseils en placement que nous percevons pour le compte de la société de votre représentant s'élève à 1,50 %.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Franklin Templeton ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Société de Placements Franklin Templeton
5000, rue Yonge, bureau 900
Toronto (Ontario) M2N 0A7
Service à la clientèle sans frais : 1.800.897.7281
Courriel : service.CAN.franklintempleton@fisglobal.com
www.franklintempleton.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.